

Département de l'YONNE
Commune de SOMMECAISE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes DELAGOUTTE Laure-Reine, DESPONS Marie-Louise, FOURNIER-HIRZEL Madeleine, GEFFRAY Annick, ROUSSEAU Annick et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, GUETTARD Alain, LENTIER Rémi (arrivé à 19h40) et PINON Rémi.

Absent excusé : Néant.

Absent : néant.

Date de la convocation 17/04/2014

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-HIRZEL Madeleine.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

- Délibération 2014/04/01: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 :

- Délibération 2014/04/02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

M. le Maire présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'année 2013 qui se présentent de la façon suivante :

	Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat total
Investissement	252 685.84	311 096.37	- 58 410.53	- 194 276.84	- 252 687.37
Fonctionnement	237 363.64	196 617.50	40 746.14	271 146.48	311 892.62
Total			- 17 664.39	76 869.64	59 205.25

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

- Délibération 2014/04/03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante au budget 2014 :

- compte 001 – déficit d'investissement reporté =	252 687.37 €,
- compte 1068 – couverture déficit =	252 687.37 €,
- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté =	59 205.25 €.

- Délibération 2014/04/04 : VOTE DES TAXES LOCALES 2014 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014. Les taux restent donc à :

- Taxe d'habitation :	17.02 %,
- Taxe foncière :	11.45 %,
- Taxe foncière non bâti :	36.88 %,
- CFE :	21.14 %.

19h40 : Arrivée de M. Rémi LENTIER

- VOTE DES SUBVENTIONS 2014 :

- Délibération 2014/04/05 : VOTE DES SUBVENTIONS 2014 : Comité Récréatif de Sommeçaise

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2014 au Comité Récréatif de Sommeçaise d'un montant de 2 000 €.

La subvention sera versée sur présentation de pièces justificatives.

• Délibération 2014/04/06 : VOTE DES SUBVENTIONS 2014 : Divers

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

- CCAS :	6 000 € (vote : unanimité),
- Société de Chasse de Sommecaise :	500 € (vote : 9 pour 2 contre),
- Brioncaise :	250 € (vote : unanimité),
- Toucy Entraide :	180 € (vote : unanimité),
- MFR Toucy :	100 € (vote : unanimité),
- CFA :	90 € (vote : unanimité),
- Maxime Plus :	80 € (vote : unanimité).

Les subventions seront versées sur présentation de pièces justificatives.

- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

• Délibération 2014/04/07 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ERDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux dessus,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

• Délibération 2014/04/08 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : France Telecom

Vu le décret 97-683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et notamment son article R 20-52,

Considérant l'actualisation des seuils sur la base de l'indice moyen du coût de la construction connu au 1^{er} janvier,

M. le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 13% ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'indice moyen du coût de la construction connu au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom.

- Délibération 2014/04/09 : VOTE DU BUDGET 2014 :

M. le Maire présente le budget unique 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 292 076 €,
- section d'investissement : 378 534 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget proposé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune prenne un abonnement à l'Yonne Républicaine.

- **FOYER COMMUNAL :**

- Délibération 2014/04/10 : Tarifs de location

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les locations du foyer communal, à compter du 1^{er} mai 2014 :

		Tarifs
Associations de la commune	1 jour	35 €
	2 jours	50 €
Habitants de la commune	1 jour	65 €
	2 jours	100 €
Associations et habitants extérieurs de la commune	1 jour	100 €
	2 jours	150 €
Caution		300 €

Le foyer sera gratuit 2 jours par an pour toutes les associations de la commune.

- Délibération 2014/04/11 : Règlement d'utilisation et de fonctionnement du foyer communal

M. le Maire présente le projet de règlement d'utilisation et de fonctionnement du foyer communal.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le règlement proposé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **Délibération 2014/04/12 : MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^E CLASSE :**

Vu la délibération du 29 octobre 2013 créant un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe pour 13/35,

M. le Maire propose d'augmenter ce temps de travail et de le passer à 17/35^e afin de permettre à la secrétaire d'accomplir les diverses tâches administratives supplémentaires qui vont arriver,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter le poste d'adjoint administratif principal 2^e classe et de le porter à 17/35^e à compter du 1^{er} juin 2014.

- **Del 2014-04-13 : NOMINATION DES DÉLÉGUÉS A LA FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-FORTERRE**

Après vote, le Conseil Municipal a nommé les délégués à la FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-FORTERRE, à savoir :

- Délégué titulaire :
 - M. Patrick DUMEZ,
- Délégué suppléant :
 - Mme Madeleine FOURNIER-HIRZEL.

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

M. le Maire présente le courrier qu'il a reçu des services fiscaux demandant que leur soient proposés des noms pour la composition de cette commission. Il faut proposer :

- douze noms pour les commissaires titulaires, dont deux domiciliés hors commune,
- douze noms pour les commissaires suppléants, dont deux domiciliés hors commune.

Par la suite, les services fiscaux désigneront six titulaires et six suppléants parmi la liste présentée.

Les conseillers municipaux décident de tous s'inscrire sur cette liste et de solliciter des personnes susceptibles d'être intéressées pour compléter.

- **Del 2014-04-14 : NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Après vote, le Conseil Municipal a nommé un correspondant défense, à savoir :

- Mme Marie DESPONS

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Commissions de la Communauté de Communes de l'Aillantais :
Suite au dernier conseil municipal, la CCA nous a fait savoir que, dans ses commissions, ne pouvait siéger qu'un seul délégué par commune. Or, dans les commissions « environnement » et « tourisme et communication » deux délégués ont été nommés. Après délibération, sont nommés :
 - Commission environnement : M. Philippe DURAND,
 - Commission tourisme et communication : Mme Madeleine FOURNIER-HIRZEL.
- Elections Européennes : Le Conseil procède à l'organisation des élections européennes qui auront le dimanche 25 mai 2014. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.
- Vide-greniers : La gestion administrative sera assurée par le Comité Récréatif de Sommechaie. Une réunion sera prochainement programmée pour voir l'organisation.